

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du 11 avril 2016**

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents :

- 21 citoyennes et citoyens
- tous les membres du Conseil communal
- Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale
- Mme Corinne Levrat, Caissière communale

Excusés :

- M. Benoît Demierre, membre de la Commission financière
- M. Jean-Maurice Waeber

Monsieur le Syndic :

- Salue cordialement les personnes présentes ce soir ;
 - Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
 - Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 11 du 18 mars 2016, a été affichée aux deux piliers publics, adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune ;
 - Procède à la nomination d'un scrutateur : M. Louis Rouiller
 - Présente le tractanda :
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Comptes 2015
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation
 3. Demande investissement renouvellement éclairage public
 - 3.1. Présentation
 - 3.2. Avis de la Commission financière
 - 3.3. Approbation
 4. Approbation de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 – Limite d'endettement
 5. Approbation nouveau règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels.
 6. Divers

- En préambule, M. le Syndic demande l'accord de l'assemblée pour supprimer le point 5 du tractanda « Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ». La fusion de notre Corps de sapeurs-pompiers avec les communes de Romont et Mézières dans le cadre de la nouvelle organisation Frifire nous a obligé à revoir notre règlement « pompiers » afin de coordonner différents articles et taxes. Ce règlement a été soumis à la Préfecture au mois de janvier pour préavis et n'est pas en retour à ce jour.

A l'unanimité, l'assemblée accepte la suppression du point 5 du tractanda.

- Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, déclare l'assemblée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch)

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'approbation du procès-verbal. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce procès-verbal.

2. Comptes 2015

2.1. Compte de fonctionnement

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications. Pour cet exercice, on notera une attribution à la réserve libre de Fr. 180'000.-

Le compte de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 15'406.-

2.2. Compte des investissements

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les différents postes.

Pour information, le paiement du solde de la facture pour la réfection du Chemin du Champ-Blanchet et du Chemin du Bois à Hennens n'est pas encore intervenu.

Le compte des investissements présente donc un excédent de revenu de Fr. 101'100.28.

Concernant le bilan, on retrouve l'excédent de produits de Fr. 15'406.-.

M. Jean-Marie Chammartin donne lecture du rapport de la Fiduciaire Gilbert Butty SA, organe de révision, qui recommande l'approbation de ces comptes.

2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de contrôle.

M. Daniel Bühler, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission et recommande l'approbation des comptes 2015, respectivement d'en donner décharge au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Marie Chammartin et le Conseil communal pour leur disponibilité et avoir répondu à leurs questions.

2.4. Approbation

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le compte de fonctionnement tel que présenté. A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de fonctionnement 2015.
Contre épreuve : Non 0 ; Abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le compte des investissements tel que présenté. L'assemblée approuve le compte des investissements par 19 voix, 2 abstentions et 0 Non.

3. Demande investissement renouvellement éclairage public

3.1. Présentation

Le remplacement se fera en 2 étapes

1^{ère} étape : 71 points lumineux pour un montant de Fr. 62'320.- déductions faites

Groupe E Fr. 21'300.-

Confédération Fr. 7'100.-

2^{ème} étape 56 points lumineux pour un montant de Fr.

Le Conseil communal demande à l'assemblée d'ajouter au budget 2016 un montant de Fr. 65'000.-. Amortissement annuel de Fr. 6'500.-.

3.2. Avis de la Commission financière

La Commission propose d'accepter ce montant au budget 2016.

3.3. Approbation

L'assemblée communale approuve à l'unanimité le rajout de ce montant au budget 2016.

4. Approbation de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 – Limite d'endettement

Voir texte Jean-Marie

A l'unanimité, l'assemblée accepte l'augmentation de la limite de Fr. 25'000'000.- à Fr. 90'000'000.-

6. Divers

- Demande de M. Francis Maudonnet d'un transpalette et d'une pompe à huile
- Eclairage de la déchetterie
- Chemin piétonnier ou bande herbeuse - Chemin de la Bioleyre
- Construction des nouveaux immeubles : nombre de places insuffisantes et problème futur de parcage ? La loi cantonale exige 1 place de parc par appartement et la commune ne peut pas entrer en matière et exiger un nombre supérieur de place.

- Que va devenir l'école primaire ? La fusion des cercles scolaires n'est pas encore effective à ce jour et rien n'est encore décidé par rapport à l'avenir de notre école. M. Charly Brulhart relève que notre école est conforme, contrairement aux écoles de Romont et Mézières. Malheureusement, la loi scolaire oblige certaines décisions.
- Petit mot du syndic qui préside sa dernière assemblée
- Remerciements adressés par Evelyne Jaquet au nom du Conseil communal à MM. Jean-Marie Chammartin et Jean-Claude Tella.
-

La séance est close à 21h15.